



Arnaque assumée chez phone house

Par **kisi34**, le **22/05/2011** à **12:01**

Bonjour,

vendredi à 19h20 j'ai acheté un téléphone mobile chez Phone House odysseum MONTPELLIER.

Une affiche indiquait une offre de remboursement du constructeur de 30 euros pour l'achat du mobile à 179 euros... Cette affiche est toujours présente en Magasin (j'ai pris une photo samedi ..).

Vendredi, le vendeur m'imprime la facture avec l'offre de remboursement de 50 euros ... super ! il me montre le bon et pli l'ensemble des documents puis c'est rangé dans le sachet. le samedi je reprends les documents imprimés et je me rend compte que cette offre était valable pour un achat effectué entre le 18/04 et le 18/05.

Téléphone au service commercial 30mn facturé.

Je repars au magasin ce même samedi, et bien sur je me rend compte de toute la mauvaise fois des vendeurs. Une erreur humaine. L'informatique qui n'a pas été mis à jour.....etc. Pas de remise en cause, vous sortez du magasin presque de votre faute parce que vous vous êtes fait arnaqué. Bien sur j'ai essayé d'enregistrer la conversation. On me renvoie vers le service client.

Et surtout l'offre est toujours en magasin.

Comment obtenir réparation ? J'ai une assurance juridique pour les litiges de la consommation. Que me conseillez vous ?

Je ne souhaite pas laisser passer cette arnaque. Cette achat était un vrai plaisir c'est devenu une vraie déception.

cordialement,

kisi34

Par **mimi493**, le **22/05/2011** à **14:39**

Appelez dès demain la DGCCRF locale pour signaler la publicité mensongère, doublez avec un courrier

La conversation enregistrée ne sert à rien. Si vous en avez les moyens, constat d'huissier, sinon LRAR de mise en demeure de rembourser les 30 euros qu'à défaut, vous saisissez le tribunal de proximité

Par **Jeckel28**, le **24/05/2011** à **14:27**

Bonjour Kisi 34,

j'ai vécu la même chose que toi il y a 6 mois de cela pour un remboursement de 40euros et j'ai envoyé une demande écrit auprès de leur service client avec les preuves de ce que j'avançais.

Ils ont pris en charge mon remboursement sans problème et j'ai également posé les faits concernant leurs vendeurs et les discours tenus.

Je n'ai pas eu besoin d'aller au tribunal pour ça, si les faits sont avérés, ils rembourseront !!

Je pense qu'il y a plus grave dans la vie qui mérite vraiment le tribunal mais pour ce genre de cas, il suffit de leur expliquer

J'espère t'avoir aidé,

Bonne journée